

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 22 mai 2019, à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; James Di Sano, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson et Anthony Beliotis, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Anick Brunet, Guy Gagnon et Peter MacLaurin, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 36

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Présentation publique du rapport annuel 2017-2018

Le président fait savoir que, conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, toutes les commissions scolaires sont tenues de produire un rapport annuel et, ce soir, notre commission scolaire a le plaisir de présenter son rapport annuel 2017-2018. Il ajoute que le taux de diplomation de 85,9 % de notre commission scolaire est supérieur à la moyenne provinciale, en raison de ses employés dévoués et du travail acharné des élèves.

Le directeur général adjoint fait savoir que cette année scolaire a été une année spéciale en raison de l'ouverture du premier centre bilingue de formation professionnelle au Québec en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) située à Saint-Eustache. Ce centre nous a permis d'offrir de nouveaux programmes. Il n'aurait pas pu voir le jour sans la contribution de la CSSMI, de Patrimoine canadien et du MEES.

Il poursuit en mentionnant que la commission scolaire est très fière de la mise sur pied du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pendant l'année scolaire 2017-2018.

Le directeur des Services pédagogiques souligne les points suivants du plan stratégique de la commission scolaire :

- Sur les 72 commissions scolaires du Québec, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se classe parmi les 10 premières.
- But n° 2 – langues : La commission scolaire se porte très bien à cet égard. Elle est légèrement sous la cible provinciale mais supérieure aux autres commissions scolaires anglophones. Son taux de réussite en anglais peut être attribué au centre de correction des épreuves qui assure l'anonymat des épreuves et en arrive ensuite à une entente concernant la performance d'un élève.
- But n° 3 : la réussite des élèves identifiés comme étant EHDAA place la commission scolaire au-dessus des cibles fixées par le MEES, en grande partie grâce à intégration de ces élèves en classe ordinaire.
- But n° 4 : rendre compte des incidents signalés dans le cadre du plan pour contrer la violence et l'intimidation. Il s'agit d'un nouveau processus qui a permis la mise en place de procédures visant à consigner les procédures et à signaler les incidents à la Direction générale.
- But n° 5 : La commission scolaire a vu une augmentation d'élèves âgés de plus de 20 ans en formation professionnelle, soit 11 élèves de plus que la cible fixée par le MEES. Les inscriptions en formation professionnelle ont doublé depuis 2014 et il y a plus de 1000 élèves fréquentant nos centres de formation générale des adultes.

Le directeur du Service des ressources financières fait savoir que la commission scolaire a fait un surplus pour la première fois en cinq ans et que le plan d'action visant à réduire les dépenses et respecter les moyens de la commission scolaire a contribué au remboursement d'une somme de 2 700 000 \$ découlant du recours collectif sur les frais scolaires.

L'utilisation des allocations provenant des mesures s'est avérée un défi, car toutes les sommes provenant du financement doivent être utilisées avant la fin de l'année scolaire. Dans la première année, ceci s'est avéré difficile. Des plans sont en place pour fournir un soutien plus important aux écoles et définir un meilleur processus pour faire un suivi des allocations accordées dans le cadre de ces mesures.

La directrice générale précise qu'il y aura une augmentation d'approximativement 2 000 000 \$ provenant de mesures décentralisées pendant l'année scolaire 2019-2020, qui sera l'année 3 de ces mesures. La commission scolaire maintiendra sa gestion rigoureuse des fonds publics.

Le président fait savoir que le rapport annuel 2017-2018 est disponible sur le site Web de la commission scolaire. Il remercie toutes les personnes qui y ont contribué et salue l'engagement de la Direction envers les élèves et la commission scolaire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ajout suivant à l'ordre du jour est proposé :

12.0 QUESTIONS DIVERSES

12.1.1 Rémunération des commissairesRES

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/05/22-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-190522-CA-0181 **Adopté à l'unanimité**

3.0 Approbation du procès-verbal

3.1 24 avril 2019

Approbation du procès-verbal 24 avril 2019 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 24 avril 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190522-CA-0182

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Anthony Beliotis, Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Tara Anderson, Vicky Kaliozakis

3.2 6 mai 2019

Approbation
du procès-verbal
6 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 6 mai 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190522-CA-0183

Adopté à l'unanimité

4.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

5.0 Rapport du président

Au nom du conseil, le président exprime ses sincères condoléances à la famille d'Anthony Boyce, un enseignant à l'école secondaire Laval Senior, qui est décédé subitement il y a deux semaines, ainsi qu'à la famille d'un élève de la même école ayant obtenu son diplôme en 2018, qui est également décédé récemment.

Une minute de silence est observée.

Le président présente son rapport mensuel et commente les activités suivantes :

- 25 avril 2019 – conférence de presse pour le lancement d'APPELE QUÉBEC (Alliance for the Promotion of Public English-language Education in Québec);
- 26 avril 2019 – inspection de 100 Laval, un escadron des cadets de l'Aviation royale du Canada;
- 2 mai 2019 –
 - le Gala régional de la 21^e édition du Défi OSEntreprendre. Cet événement rend hommage aux initiatives entrepreneuriales d'élèves du niveau primaire jusqu'au niveau universitaire;
 - le Souper gastronomique de la Fondation scolaire de Laval;
 - la soirée de remise de prix à l'école secondaire Laval Senior qui souligne la réussite et la persévérance scolaires;
- 4 mai 2019 – présentation de la production théâtrale de l'école secondaire Laval Junior, *Beauty and the Beast*;
- 14 et 16 mai 2019 – cérémonie civique de reconnaissance des bénévoles lavallois au cours de laquelle des certificats de citoyenneté sociale sont remis à des bénévoles. La cérémonie a permis de rendre hommage à 17 élèves de la commission scolaire pour leur bénévolat dans la communauté.

Il félicite tous les élèves pour leurs réalisations et remercie l'ensemble des commissaires qui ont pris part aux divers événements.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- *Coffee and Conversation with the DG:*
 - 2 mai 2019 – école primaire Saint-Paul. L'école a mis en place des stations dans les corridors (*brain break stations*) pour permettre aux élèves de prendre de petites pauses pour les aider à mieux se concentrer.
 - 7 mai 2019 – école alternative Phoenix. Cette école est composée de très bons élèves et d'employés dévoués.
 - 10 mai 2019 – école primaire Grenville. Tous les élèves de l'école font preuve d'engagement envers leur école. Tous les vendredis matins, ils se rassemblent pour écouter Ian Hepburn jouer de la harpe. L'école est très avancée d'un point de vue technologique.
 - 15 mai 2019 – participation au Gala d'excellence du Réseau du sport-étudiant Laurentides-Lanaudière à l'Externat Sacré-Coeur, durant lequel on a rendu hommage à l'école primaire McCaig.
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé qu'il compte investir la somme de 3 000 000 \$ pour rafraîchir les cours d'école à travers la province. Les écoles primaires Our Lady of Peace et Souvenir ont présenté une demande de financement. Ces deux écoles figurent parmi les quatre écoles anglophones qui ont reçu du financement. En tout, 140 écoles ont été sélectionnées. Les écoles Our Lady of Peace et Souvenir recevront chacune la somme de 25 000 \$ et contribueront également des fonds pour leurs projets respectifs.
- 30 mai 2019 – le Gala Laurier et les Étoiles Laurier de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. Cette soirée permet de rendre hommage aux élèves sur le plan scolaire, sportif, artistique, communautaire et de la persévérance.
- 13 juin 2019 – l'activité de financement Gala souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'a été présenté.

8.0 Décisions du conseil

8.1 Ressources humaines

8.1.1 Nomination d'une directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale

Nomination d'une directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale

CC-190522-HR-0184

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de direction des Affaires corporatives et secrétaire général est vacant depuis le mois d'avril 2017 et occupé de façon intérimaire depuis cette date;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190306-HR-0143, l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL)*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que les membres du comité de sélection ont mené des entrevues le 14 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^e Anna Sollazzo à titre de directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale, à compter du 1^{er} juillet 2019, conformément au Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

M^e Sollazzo remercie les membres du conseil pour leur confiance et ajoute que ce sera un honneur pour elle de travailler pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil, le président remercie la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim d'être allée au-delà des attentes qu'exige un tel rôle au cours des deux dernières années.

La directrice générale ajoute que la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim a rigoureusement mis en pratique la devise du plan d'engagement vers la réussite : « Engager, bâtir, accomplir ».

8.2 Partenariat – école secondaire régionale Laurentian et Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil

La commissaire Melissa Wall demande aux commissaires d'appuyer cette résolution, car elle sera très bénéfique pour la communauté scolaire.

Partenariat – école
secondaire régionale
Laurentian et Centre de
pédiatrie sociale en
communauté d'Argenteuil

ATTENDU QUE l'école secondaire régionale Laurentian a indiqué qu'elle souhaite démarrer un projet déposé au Secrétariat de la jeunesse en partenariat avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil afin d'apporter un soutien additionnel en matière de services sociaux aux communautés de l'école secondaire régionale Laurentian et du CDC Lachute (centre de formation générale des adultes);

CC-190522-CA-0185

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, il sera nécessaire d'embaucher un travailleur social ou une travailleuse sociale pour servir les communautés de l'école secondaire régionale Laurentian et du CDC Lachute;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a adopté une résolution pour appuyer le projet;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite également démontrer son soutien envers ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier apporte son soutien au projet de partenariat proposé entre l'école secondaire régionale Laurentian/le CDC Lachute (centre de formation générale des adultes) et le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil afin de fournir à la communauté un soutien additionnel en matière de services sociaux;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil, à la MRC d'Argenteuil, à la direction de l'école secondaire régionale Laurentian et à la direction du CDC Lachute (centre de formation générale des adultes).

Adopté à l'unanimité

8.3 Affaires corporatives et secrétariat général

8.3.1 Procédure de gestion des plaintes (Loi sur les contrats des organismes publics)

Procédure de gestion des
plaintes (Loi sur les contrats
des organismes publics)

ATTENDU QUE la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, ch. 65.1) et la *Loi sur l'autorité des marchés publics* (RLRQ, ch. A-33.2.1) prévoient un cadre pour l'élaboration d'une procédure pour la réception et l'examen des plaintes formulées au cours de l'adjudication ou de l'attribution de contrats publics;

CC-190522-MR-0186

ATTENDU QUE l'objectif de la procédure n° 2019-MR-05 : *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public* est de permettre le traitement équitable des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution des contrats publics;

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés publics (AMP) fait obligation à tous les organismes publics d'établir des procédures pour examiner lesdites plaintes et d'afficher sur leurs sites Web respectifs un lien vers le formulaire électronique de l'Autorité des marchés publics, et ce, à compter du 25 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation de la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la procédure n° 2019-MR-05 : *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public*;

QUE ladite procédure entre en vigueur le 25 mai 2019;

ET QU'un lien vers la procédure et un lien vers le formulaire électronique de l'Autorité des marchés publics soient affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

8.4 Ressources financières

8.4.1 Rémunération des commissaires – répartition du montant résiduel

Rémunération des commissaires – répartition du montant résiduel

CC-190522-FR-0187

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181212-CA-0109, approuvant le mode de répartition 2017-2018 de la rémunération des commissaires avec l'intention de déterminer l'utilisation qui sera faite de la différence résiduelle d'ici le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a vérifié le montant résiduel de la rémunération et a proposé un mode de répartition;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le mode de répartition proposé du montant résiduel de la rémunération 2018-2019 des commissaires, conformément au document n° SWLSB-2019/05/22-CA-0001;

ET QUE le montant résiduel de la rémunération soit versé d'ici le 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

8.4.2 Recommandation du comité de répartition des ressources 2019-2020

Recommandation du comité de répartition des ressources pour 2019-2020

CC-190522-FR-0188

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-CA-0109 instituant un comité de répartition des ressources pour superviser le processus annuel de planification budgétaire, conformément à l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE les membres du comité de répartition des ressources se sont rencontrés huit fois au cours de l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a accompli ses tâches en tenant compte de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit, de façon annuelle, faire une recommandation au conseil des commissaires concernant la répartition des sommes provenant des mesures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) décentralisées vers les écoles et les centres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2019-2020, telle qu'elles apparaissent au document n° SWLSB-2019/05/22-FR-0002.

Adopté à l'unanimité

8.5 Technologies de l'information

8.5.1 Facturation annuelle de la société GRICS

En réponse à une question du président, le directeur du Service des technologies de l'information précise que la société GRICS est en affaires depuis 1968 et qu'elle appartient à tous les établissements d'enseignement à qui elle fournit des logiciels.

Facturation annuelle
de la GRICS

CC-190522-IT-0189

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour la gestion de ses systèmes d'information administratifs et pédagogiques;

ATTENDU QUE la société GRICS transmet chaque année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le montant estimé de la facture de la société GRICS pour l'année 2019-2020 est de 468 135,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de la société GRICS pour l'année scolaire 2019-2020 au montant de 468 135,00 \$, avant les taxes (538 238,22 \$, toutes taxes comprises, 500 346,25 \$, taxes nettes);

QUE la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à régler la facture finale qui nous parviendra au mois de juillet 2019;

ET QU'advenant un dépassement du montant estimé, la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme additionnelle représentant 10 % du montant estimé.

Adopté à l'unanimité

8.5.2 Facturation annuelle de Microsoft

Facturation annuelle de
Microsoft

CC-190522-IT-0190

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits et les services de l'entreprise Microsoft pour la majeure partie de son infrastructure informatique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie des frais annuels de licence (éducation) à Microsoft pour le droit d'utiliser ses produits et services;

ATTENDU QUE les frais de licence couvrent les postes informatiques, les portables, les serveurs, l'archivage, la messagerie électronique, la suite bureautique, la gestion des identités, la sécurité, la gestion des systèmes, les bases de données et les solutions nuagiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'entreprise Microsoft est géré par la société GRICS et prend fin le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a confié à Collecto le mandat de lancer un appel d'offres public afin que toutes les commissions scolaires puissent obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE Collecto a terminé le processus d'appel d'offres (SAR325-2019) et a choisi l'entreprise Softchoice LP pour gérer le dossier concernant la licence Microsoft pour une période d'un an (2019-2020), avec une clause de renouvellement annuel de deux ans, tout au plus;

ATTENDU QUE l'entreprise Softchoice LP a fait parvenir une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des frais de licence de Microsoft pour l'année scolaire 2019-2020 à l'entreprise Softchoice LP au coût de 85 132,26 \$, avant les taxes (97 880,81 \$, toutes taxes comprises; 90 995,11 \$, taxes nettes);

ET QUE la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

8.6 Ressources matérielles et transport

8.6.1 Engagement d'entrepreneurs

8.6.1.1 Agrandissement du stationnement – Académie Hillcrest

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'agrandir le stationnement de l'Académie Hillcrest;

Agrandissement du stationnement

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

Académie Hillcrest

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-MR-0158 approuvant les projets d'investissement 2018-2019;

CC-190522-MR-0191

ATTENDU QU'un appel d'offres public dans le cadre de ce projet d'agrandissement a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 11 avril 2019;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'agrandissement du stationnement de l'Académie Hillcrest à l'entreprise Réhabilitation du O inc., au coût total de 787 000,00 \$, avant les taxes (904 853,25 \$, toutes taxes comprises, ou 841 198,72 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

8.6.1.2 Travaux de rénovation – édifice administratif, portes et fenêtres – école secondaire Joliette

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de rénover l'édifice administratif, les portes et les fenêtres à l'école secondaire Joliette;
Travaux de rénovation – édifice administratif, portes et fenêtres	ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté les mesures 50621 et 50622 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;
École secondaire Joliette CC-190522-MR-0192	<p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-MR-0158 approuvant les projets d'investissements 2018-2019;</p> <p>ATTENDU QU'un appel d'offres public dans le cadre de ce projet de rénovation a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 18 avril 2019;</p> <p>ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation de l'édifice administratif, des portes et des fenêtres à l'école secondaire Joliette à l'entreprise Construction Éric Longpré, au coût total de 544 465,40 \$, avant les taxes (625 999,09 \$, toutes taxes comprises, ou 581 961,37 \$, taxes nettes);</p> <p>QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;</p> <p>ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : <i>Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.</i></p>

Adopté à l'unanimité

8.6.1.3 Travaux de plomberie – diverses écoles

Le commissaire-parent Anthony Beliotis intègre la séance.

Heure : 20 h 39

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'apporter des modifications à la plomberie dans les écoles suivantes pour se conformer au Code de construction :
Travaux de plomberie	<ul style="list-style-type: none"> • École primaire Joliette • École primaire Laurentia • École primaire Pinewood – campus A • École primaire Saint-Paul – annexe • École primaire Saint-Vincent – centre Concorde • École primaire Terry Fox • École secondaire Joliette • École secondaire régionale Laurentian • École secondaire Laval Junior • École secondaire Laval Senior • École alternative Phoenix • Centre administratif de la CSSWL
Diverses écoles CC-190522-MR-0193	
	<p>ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 180627-MR-0158 approuvant les projets d'investissements 2018-2019;</p> <p>ATTENDU QU'un appel d'offres public pour les travaux de plomberie dans les écoles indiquées ci-dessus a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 3 avril 2019;</p>

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour les travaux de plomberie dans diverses écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'entreprise Pompe François Néron inc., au coût total de 405 000,00 \$, avant les taxes (465 648,75 \$, toutes taxes comprises, ou 432 891,34 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

8.6.1.4 Remplacement des planchers des corridors et du gymnase – école primaire Saint-Jude

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer les planchers des corridors et du gymnase de l'école primaire Saint-Jude;

Remplacement des planchers des corridors et du gymnase

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 9 mai 2019;

École primaire Saint-Jude

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-190522-MR-0194

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le remplacement des planchers des corridors et du gymnase à l'école primaire Saint-Jude à l'entreprise Tapico Québec inc., au coût total de 100 400,00 \$, avant les taxes (115 434,90 \$, toutes taxes comprises, ou 107 314,30 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

8.6.1.5 Réfection de la toiture – école secondaire de Rosemère

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public conformément à la loi.
- Le prix dans les soumissions était plus bas que prévu.
- Avant de déterminer le coût par pied carré, l'architecte passe en revue les soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel d'offres au cours d'une période minimale de trois ans.
- Toute entreprise ayant les qualifications peut présenter une soumission.

Le président informe le commissaire-parent Anthony Beliotis que la directrice générale se penchera sur la question du coût par pied carré et fera parvenir une réponse par courriel.

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de rénover la toiture de l'école secondaire de Rosemère;
Réfection de la toiture	ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;
École secondaire de Rosemère	ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 180627-MR-0158 approuvant les projets d'investissements 2018-2019;
CC-190522-MR-0195	ATTENDU QU'un appel d'offres public pour ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 mai 2019;
	ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;
	IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la réfection de la toiture à l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Toitures V. Perreault, au coût total de 1 276 750,00 \$, avant les taxes (1 467 943,31 \$, toutes taxes comprises, ou 1 364 676,58 \$, taxes nettes);
	QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;
	ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : <i>Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.</i>

Adopté à l'unanimité

8.6.2 Engagement de fournisseurs

8.6.2.1 Achat de casiers – diverses écoles

Engagement d'un fournisseur	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer les casiers dans quatre écoles, soit l'école secondaire Laval Senior, l'école secondaire de Rosemère, l'école secondaire régionale Laurentian et l'Académie Sainte-Agathe;
Achats de casiers	ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 180627-MR-0158 approuvant les projets d'investissements 2018-2019;
Diverses écoles	ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 18 avril 2019;
CC-190522-MR-0196	ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;
	IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'achat et l'installation de nouveaux casiers dans les quatre écoles mentionnées ci-dessus à l'entreprise Groupe Lincora, au coût total de 119 983,00 \$, avant les taxes (137 950,45 \$, toutes taxes comprises, ou 128 245,93 \$, taxes nettes);
	QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;
	ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : <i>Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.</i>

Adopté à l'unanimité

8.6.2.2 Location de photocopieurs – imprimerie

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport explique qu'il ne connaît pas le coût total d'impression mais fera une recherche et lui transmettra la réponse.

Le conseil s'engage dans une discussion et la Direction répond aux questions et aux préoccupations de la façon suivante :

- La location des photocopieurs a fait l'objet de discussions à la séance du comité administratif du 15 mai 2019.
- L'imprimerie imprime environ 13 000 000 pages par année.
- Le coût de location des photocopieurs est 2 % plus élevé que l'an dernier et il s'agit d'un contrat de trois ans avec une possibilité de prolongation de deux ans, un an à la fois.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Migliozi de reporter pour discussion le projet de résolution concernant la location de photocopieurs.

Comme personne n'appuie la motion, le président indique qu'elle n'est pas acceptée.

La discussion se poursuit.

- La location est basée sur le nombre de copies par année et comprend tout sauf le coût du papier.
- L'appel d'offres a été publié sur le SEAO et les spécifications précisaient les exigences de la commission scolaire. Les soumissions ont été faites selon ces spécifications prédéterminées.

En réponse à la question du président, le commissaire Emilio Migliozi accepte de demeurer l'auteur de la résolution.

Engagement d'un fournisseur

ATTENDU QUE le contrat de location des photocopieurs situés à l'imprimerie prend fin et qu'il est donc nécessaire de faire la location de nouveaux photocopieurs;

Location de photocopieurs
Imprimerie

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant ce projet a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 17 avril 2019;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-190522-MR-0197

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de location de trois (3) nouveaux photocopieurs pour l'imprimerie de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, comprenant le coût d'impression d'un nombre total estimé de treize millions de photocopies par année, à RICOH Canada, au coût total de 331 682,40 \$, avant les taxes (381 351,84 \$, toutes taxes comprises, ou 354 524,54 \$, taxes nettes) pour une période de trois ans, y compris deux (2) clauses de renouvellement d'un (1) an chacune;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

8.7 ACSAQ

8.7.1 Chêne de Vimy

Chêne de Vimy

CC-190522-CA-0198

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a approuvé un don à la Fondation Vimy qui servira à appuyer le Parc du centenaire de Vimy;

ATTENDU QUE, grâce à ce don, la Fondation Vimy offrira à l'ACSAQ un chêne de Vimy, à planter en commémoration de la bataille de la crête de Vimy;

ATTENDU QUE l'ACSAQ a informé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier qu'elle souhaite lui faire don de ce chêne en honneur des années de service que M^{me} Jennifer Maccarone, l'ancienne présidente de la commission scolaire, a consacré à l'ACSAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte le don généreux de ce chêne de Vimy;

QUE le chêne soit planté à gauche de l'entrée principale du centre administratif de la commission scolaire, conformément au document n° SWLSB-2019/05/22-CA-002;

QUE l'ACSAQ soit informée de la décision du conseil afin qu'elle puisse communiquer avec la Fondation Vimy pour prendre livraison de l'arbre;

QU'une cérémonie soit organisée pour la plantation du chêne de Vimy le 26 juin 2019;

ET QUE l'ancienne présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, des représentants de la Fondation Vimy, des représentants de l'ACSAQ, le conseil des commissaires et la Direction de la commission scolaire, et le public soient invités à assister à la cérémonie de plantation.

Adopté à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

9.2 Rapports des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

10.0 Période de questions

En réponse aux questions de Renata Isopo, une journaliste du journal *The Laval News*, la directrice générale lui conseille de faire une demande d'accès à l'information pour en savoir plus au sujet du système Aesop. M^{me} Isopo accepte de procéder de cette façon.

11.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil à la correspondance contenue au fichier de la séance.

12.0 Questions diverses

12.1 Rémunération des commissaires

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim demande aux membres du conseil de se reporter à un courriel qu'ils ont reçu au cours de la séance au sujet de la rémunération pour 2018-2019 et 2019-2020.

La directrice générale précise que ces documents n'ont pas été présentés à la séance du comité administratif.

Le conseil s'engage dans une discussion concernant la structure de la rémunération et note qu'une grande partie des informations portant sur la rémunération avait fait l'objet de discussions à huis clos.

La directrice générale précise que la grille de rémunération 2019-2020 est une ébauche car, à l'heure actuelle, le décret visant à déterminer la rémunération des commissaires n'a pas encore été publié.

En réponse à une suggestion du commissaire Bob Pellerin, le directeur du Service des ressources financières reconnaît que l'utilisation de pourcentages au lieu de chiffres exacts est une bonne idée.

Rémunération des
commissaires

ATTENDU QUE la rémunération des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été présentée au comité administratif le 15 mai 2019;

CC-190522-FR-0199

ATTENDU QUE la rémunération respecte la répartition du budget du conseil des commissaires, comme prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'allocation d'un pourcentage de la rémunération des commissaires contenu au document n° SWLSB-2019/05/22-FR-0003 soit approuvé et qu'elle entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019;

QUE la somme de 3000 \$ pour un commissaire coopté soit allouée au président dans l'éventualité où aucun commissaire coopté ne soit élu;

QUE, dès la réception du nouveau décret pour 2019-2020, ladite rémunération soit rajustée en conséquence et au besoin;

ET QUE le salaire de tout nouveau commissaire coopté soit prélevé à l'avenir sur le salaire du président.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Tara Anderson, Anthony Beliotis, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Vicky Kaliozakis, Anne McMullon

13.0 Clôture

Au nom du conseil des commissaires, le président remercie la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim pour tout le travail accompli et l'énergie qu'elle a consacrée à ce rôle alors qu'elle devait également gérer les dossiers de son nouveau poste de directrice du Service des ressources humaines.

La directrice générale souligne le grand professionnalisme et la performance remarquable de M^{me} Krenn en tant que directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim et la remercie pour sa contribution.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 12

PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 26 juin 2019

Stephanie Krenn, secrétaire générale par intérim

Paolo Galati, président